

Zeitschrift:	D'égal à égale!
Herausgeber:	Bureau de l'égalité de la République et Canton du Jura
Band:	6 (2006)
Artikel:	Jacqueline Berenstein-Wavre ou une certaine idée de la femme
Autor:	Berenstein-Wavre, Jacqueline / Bouvier, Fabienne
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-352425

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Entretien

Jacqueline Berenstein-Wavre
Auteure du livre : "Le bâton dans la fourmilière",
entretiens avec Fabienne Bouvier



Jacqueline Berenstein-Wavre ou une certaine idée de la femme

Cette année la Suisse fête les dix ans de l'entrée en vigueur de la Loi sur l'égalité. Dix ans de pratique n'ont de loin pas tout résolu et en premier lieu les inégalités de salaires. Les entreprises commencent à intégrer ce principe même si la plupart rechignent à reconnaître le travail féminin à valeur égale de celui de l'homme. S'il y a une femme qui se sent concernée par cette cause, c'est bien Jacqueline Berenstein-Wavre, grande militante de la cause des femmes et qui fut à l'origine de l'inscription dans la Constitution suisse de l'article sur l'égalité. C'était en 1981, dix ans après le oui au suffrage féminin.

Jacqueline Berenstein-Wavre a aujourd'hui 83 ans et toujours autant d'énergie pour parler des femmes, de leur place dans la société et des combats à mener. Pour le Bureau de l'Egalité du Jura, elle livre ses réflexions, ses espoirs et ses enthousiasmes.

Voici dix ans que la Loi sur l'égalité entre femmes et hommes, suite logique de l'article constitutionnel, est entrée en vigueur, quel bilan en tirez-vous ?

On assiste à des progrès mais le gros problème à résoudre est l'égalité salariale, surtout dans les professions peu qualifiées. Nous demandons qu'à travail de valeur

égale – cette notion de « valeur » est très importante – le salaire soit aussi égal. Ce sera très difficile en raison de divers paramètres, notamment de concilier la famille avec la notion d'égalité. L'égalité ne s'oppose pas à la différence mais à l'inégalité, ce qui est très différent. Les hommes possédaient un gâteau financier qu'il faut maintenant partager avec les femmes. On s'arrange donc pour décrire la valeur du travail des femmes afin de partager inégalement. C'est là-dessus qu'il faut lutter, encore et encore.

A l'époque, aviez-vous réellement le sentiment que l'établissement de cette loi allait faire bouger les choses de façon significative ?

Non, mais cette loi met essentiellement l'accent sur la question salariale. L'égalité dans la famille existe depuis 1986 (année de l'acceptation du référendum concernant l'égalité dans la famille, ndlr) et depuis longtemps les femmes bénéficient de l'égalité en matière d'éducation. C'est toujours dans le monde du travail que le bâton blesse. En politique, on peut dire qu'il y a une certaine égalité mais là aussi c'est toujours plus difficile pour une femme d'atteindre les sommets.

Sur le terrain, les Bureaux de l'Egalité constatent que cette loi n'est que rarement

appliquée faute d'organe de contrôle. Ne serait-elle donc qu'un vœu pieux ?

On vote de belles lois contre plein de choses mais personne n'en contrôle effectivement l'efficacité. Les lois sont faites pour être appliquées mais le suivi de leur utilité et de leur application fait défaut. C'est la même chose pour le problème des crèches, de la garde des enfants par exemple. Des structures sont votées. Mais il n'y a ni évaluation ni suivi des mesures prises.



Que faudrait-il entreprendre alors pour que cette loi ne soit pas seulement un texte difficile à appliquer dans les faits ?

Suite au « oui » du 25 septembre dernier (extension de l'accord sur la libre circulation des personnes, *ndlr*), des personnes seront mandatées et payées par la Confédération pour contrôler les étrangers sur notre territoire. Ils pourraient par la même occasion s'assurer de l'égalité des salaires des braves femmes suisses ! Par ailleurs les amendes infligées aux gens qui ne paient pas les charges sociales de leurs employé-e-s de maison devraient être utilisées pour des formations dans le domaine de l'hygiène de vie et de la famille.

Pensez-vous que la volonté politique fait défaut ?

Oui tout à fait. Et je peux vous dire que le mot « politicien » est très mal coté par la population en général. Les personnes en charge d'un pouvoir politique à quelque niveau que ce soit sont perçues comme des beaux parleurs et des gens qui ne pensent qu'à leurs propres intérêts. Les politiciens doivent redorer le blason pour

gagner la confiance des citoyens et citoyennes, en mettant réellement en œuvre leurs belles idées et leurs projets.

N'est-ce pas une utopie que de vouloir faire entrer l'idée d'égalité dans les mœurs helvétiques quand on sait que le droit de vote des femmes n'a été effectif en Appenzell Rhodes-Intérieurs qu'en 1990 ?

Non, ça le sera un jour. La Déclaration universelle des droits de l'homme précise que les femmes et les hommes sont égaux en droit et en dignité. La dignité n'est malheureusement pas une expression juridique. Il faut lutter pour que cela arrive et travailler pour établir cette notion de dignité. Quand un homme dit - fièrement d'ailleurs - en parlant de son épouse au foyer : « ma femme ne travaille pas », ce n'est pas conforme à la notion d'égalité en terme de dignité.

Comment voyez-vous l'évolution de l'égalité dans les dix prochaines années ?

On va probablement arriver à l'égalité des salaires mais la « valeur » égale sera difficile à conquérir. Selon le service d'évaluation de l'état de Genève, en 1993, le calcul du salaire d'une mère au foyer avec trois enfants en bas âge devait s'élever à 5'000 francs par mois ! Mais je ne suis pas favorable à l'introduction d'un salaire pour la mère d'enfants petits au foyer, comme cela se fait en France, mais pour une vraie allocation familiale. Que la mère reste au foyer sans travailler à côté est impossible à contrôler et c'est quand même une question de vie privée. La famille doit rester la cellule de base de la société même si elle prend différentes formes selon les civilisations et les époques.